



PAR COURRIEL

Québec, le 30 mai 2025

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 29 avril dernier, le député de Matane-Matapédia déposait les questions suivantes au feuilleton :

« Quelles mesures concrètes le gouvernement prévoit-il mettre en place pour donner suite à l'annonce du 13 juin 2024 concernant le soutien à l'adaptation du secteur agricole aux changements climatiques?

À quel moment ces mesures seront-elles déployées et comment le gouvernement compte-t-il bonifier cette aide afin qu'elle reflète de manière juste et équitable la contribution significative des productrices et producteurs agricoles au Fonds d'électrification et de changements climatiques? »

Depuis 2013, les entreprises agricoles et bioalimentaires ont reçu des aides financières de l'ordre de 360 M\$ dont 227 M\$ depuis le 1^{er} avril 2021 découlant du Plan pour une économie verte 2030.

Le 13 juin 2024, le gouvernement a annoncé 106 M\$ dédié spécifiquement au soutien à la lutte contre les changements climatiques dans le secteur agricole. Les mesures qui en découlent, tel que le Programme d'appui à la lutte contre les changements climatiques dans le secteur bioalimentaire et le Programme d'accès au réseau triphasé et la mesure visant à réaliser des projets d'accompagnement et structurants d'appui à la lutte contre les changements climatiques dans le secteur bioalimentaire, sont déjà, en grande majorité, mis en place.

Le gouvernement dévoilera prochainement l'actualisation du Plan de mise en œuvre du Plan pour une économie verte 2030 qui permettra de mettre à jour les sommes dédiées spécifiquement à la lutte contre les changements climatiques dans le secteur agricole.

Enfin, il faut rappeler que plusieurs programmes existants et ouverts à tous, disposant collectivement de budgets dépassant 2 milliards de dollars sur cinq ans (2024-2029), profitent aussi au secteur agricole. C'est le cas du programme Valorisation des rejets thermiques (394 millions de dollars) qui permet notamment de chauffer des serres sans combustible fossile, du programme ÉcoPerformance qui permet de faire des études et des analyses techniques pour l'implantation de technologies particulières et qui permet la conversion d'énergies fossiles vers les énergies renouvelables.

Je vous prie de recevoir, cher collègue, mes meilleures salutations.

Le ministre,


Benoit Charette